

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

---

**Séance du 05 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

**Etaient présents** : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, MOUILLE Sophie

**Excusés** :

M. AFFLARD Christian  
M. WAYENBURG Aymeric  
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

**Avaient donné procuration** :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu  
Mme BARBE Marie-Laurence à M. MORTELECQUE Denis  
Mme CAPANNELLI Claire à Mme GUERBEAU Pascale

**Assistait à la séance** : Claire ROLAND, Directrice Générale des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

N°15

**CULTURE**

Convention de partenariat FIESTA – Lille 3000

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 23

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de convocation : 30 janvier 2025

Date de réception en préfecture : Jeudi 13 février 2025

Date de publication sur le site internet de la ville : Jeudi 13 février 2025

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 FEVRIER 2025**

N°15

**CULTURE**

Convention de partenariat FIESTA – Lille 3000

La ville et lille3000 s'associent pour organiser différentes manifestations se déroulant dans le cadre de FIESTA, la 7ème édition thématique de lille3000. Cette nouvelle édition se tiendra du 26 avril au 09 novembre 2025 dans la Métropole Européenne de Lille, l'Eurométropole et la Région Hauts-de-France.

La convention, jointe en annexe, a pour objet de définir les modalités de la collaboration entre la ville et lille3000.

Différents évènements, repris dans la convention, seront organisés dans la commune.

L'ensemble des apports des parties selon les projets sont repris dans la convention jointe en annexe.

La convention entre en vigueur à sa date de signature par les deux parties et prendra fin à l'issue de la manifestation, et au plus tard le 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

**Vu** l'offre culturelle grandissante sur la commune et son attractivité,

**Vu** la convention déterminant les conditions de partenariat avec lille3000 et la commune,

Après avoir entendu l'exposé de Madame PARMENTIER, Adjointe à la Culture,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

- **D'APPROUVER** les dispositions énoncées dans la convention avec lille3000 pour la 7<sup>ème</sup> édition thématique de lille3000,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annexée, ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Matthieu CORBILLON

